

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2023

OBJET :

CM2023_011
Vente du pôle enfance
situé
11 route des Ecluses
Parcelle cadastrée
section AB n° 1095

NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote

29

DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations

13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois mars deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL /
DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DORIDOT / BOTTON /
AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ /
FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY /
DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Monsieur DORIDOT
Madame TOURNEUR représentée par Madame JUAN
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

VENTE DU POLE ENFANCE SITUE 11 ROUTE DES ECLUSES
PARCELLE CADASTREE SECTION AB n° 1095

Madame ADOLPHE, adjointe, informe le conseil municipal de la proposition d'acquisition formulée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) pour l'actuel pôle enfance, sis 11 route des Ecluses. La parcelle du bien est nouvellement cadastrée AB n°1095 représentant une superficie de 389 m².

Par cette acquisition, la CARA souhaite transformer l'actuel pôle enfance en un Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Afin de déterminer le prix de ce bien, la Commune de Saujon a consulté le service des domaines. La valeur vénale de ce bien a été estimée à 248 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE VENDRE ce bien à la CARA au prix de 248 000 €,
- DE PRECISER que les frais annexes, honoraires et taxes liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces et les actes s'y rattachant.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 mars 2023
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA